



Giro.com

MARS
2014

ELECTIONS MUNICIPALES

Le mode de scrutin change dans notre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, lors du scrutin des 23 et 30 mars prochains, vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous voterez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats : la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter. Seuls les documents suivants sont admis :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photo
- Livret de circulation délivré par le préfet
- Carte du combattant (chamois ou tricolore)
- Carte d'identité ou de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois, comportant une photo d'identité et authentifiée par un cachet de la commune

Attention : A l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

3 TOURS DE GUEULES

Du 22 février au 2 mars la salle des fêtes de la mairie accueille une nouvelle édition du salon de peinture et de sculpture "Aux trois tours de gueules" organisé par l'association Transhumance et Traditions. L'invité d'honneur est Jo Héliotrope dont une œuvre est présentée

ci-dessous. Cette année nous réserve une nouvelle innovation avec l'ouverture du salon à de très jeunes artistes de la commune. Une raison de plus de visiter ce salon à présent bien ancré dans le paysage culturel sous-vosgien.

Christian CODDET

« Rendez-vous sur le petit mur »



Jo Héliotrope 2010

CONSEIL DU 14 FEVRIER

Pour cette dernière séance de la mandature, convoquée par le maire Jean LEFEVRE, 14 conseillers sont présents et un est représenté. Cette séance qui comporte 14 points à l'ordre du jour est essentiellement consacrée à des questions financières avec pour éléments principaux l'approbation des comptes administratifs et comptables ainsi que le vote des budgets primitifs de la commune.

Après l'adoption du compte rendu de la séance précédente, Christian CODDET, maire-adjoint chargé des finances, aborde le vif du sujet dont seules les grandes lignes seront présentées ici étant entendu que les comptes détaillés peuvent bien entendu être consultés en mairie ; pour des raisons de clarté, tous les chiffres sont arrondis au millier d'euros.

Le compte administratif de l'activité d'exploitation forestière fait état de dépenses de fonctionnement à hauteur de 20 k€ pour des recettes de 103 k€ et des dépenses d'investissement de 6 k€ pour une recette de 3 k€ ; le résultat de clôture 2013 présente donc un excédent de 79 k€. Au niveau global, une fois les reports obligatoires et antérieurs effectués, le compte financier fait apparaître un solde positif de 137 k€ ; ce

solde est affecté à un report à nouveau. Le compte de gestion du trésorier municipal est en tous points conformes aux comptes de l'ordonnateur. Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

Avant de passer au budget 2014, Jacques COLIN, premier adjoint, présente le programme des travaux sylvicoles négocié avec l'ONF. Ce programme portant sur des travaux de dégagements manuels et d'entretien représente environ 4 k€ d'investissement et 6 k€ de fonctionnement. Sur ces bases, le budget d'exploitation forestière pour 2014 propose d'inscrire 140 k€ à la section de fonctionnement (essentiellement le report à nouveau 2013) dont 100 k€ affectés à un virement sur le budget communal, et 8 k€ à la section d'investissement. Ces orientations sont approuvées à l'unanimité.

Le compte administratif communal fait apparaître des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2149 k€ pour une recette de 2577 k€ et des dépenses d'investissement de 1276 k€ pour une recette de 897 k€ ; au total le résultat de clôture de l'année 2013 présente donc un excédent de 49 k€. Au niveau global, une fois pris en comptes le financement des travaux engagés mais non soldés,

ainsi que les reports obligatoires, le compte communal laisse apparaître un solde de 224 k€ qui est affecté à un report à nouveau. Le compte de gestion du trésorier municipal est en tous points conformes aux comptes de l'ordonnateur. Tous ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

A cette occasion Christian CODDET souligne la qualité de l'engagement des personnels municipaux qui a permis, en dépit de l'augmentation inévitables de certains postes (cotisations, assurances, ...), de stabiliser et même réduire les dépenses de fonctionnement (- 1%).

La situation financière communale est donc saine, la charge de la dette reste stable et conformément aux engagements pris, le maire propose de reconduire sans changement les taux des différentes taxes communales.

Sur cette base, le budget primitif de l'année 2014 s'établit à 2471 k€ en fonctionnement et 1572 k€ en investissement. Il se caractérise essentiellement au niveau du fonctionnement par

une reconduction des activités et au niveau de l'investissement par le solde des travaux en cours (faubourg de France, rue des casernes, parc du Paradis des Loups) et l'amorce de travaux dans la rue Jean Moulin (enfouissement des réseaux, bande piétonne). Ce budget est approuvé à l'unanimité.

Suivent des questions d'ordre essentiellement techniques comme les durées d'amortissement, une convention avec le SIAGEP pour une prestation de parapheur électronique, une admission en non valeur suite à une liquidation judiciaire, une transaction avec le ministère du budget suite à une erreur des services fiscaux, une participation à l'appel à projets d'économies d'énergie du SIAGEP en 2014. Ces actions sont aussi approuvées à l'unanimité.

En conclusion, le maire remercie l'ensemble des membres du Conseil ainsi que le personnel communal, pour leur engagement tout au long du mandat qui s'achève.

Christian CODDET

QUI ETES VOUS CHRISTOPHE ?



merce j'ai décidé, il y a sept ans, de faire de ma passion mon métier. En 2011, j'ai pu accéder à la finale du concours du Meilleur Ouvrier de France en catégorie marqueterie. J'ai proposé au jury l'œuvre de ma vie : "Apache et son Appaloosa à Monument Valley". Cette œuvre comptabilise pas moins de 2645 pièces découpées une à une, dans 34 essences de bois différentes, mais aussi de l'os, de la nacre, de l'étain et du laiton. Sa réalisation m'a demandé 1200 heures de travail !

Quelles sont les particularités de votre art ?

Les bases de ma technique sont tirées des fondamentaux de la marqueterie des grands maîtres marqueteurs des XVII^e et XVIII^e siècles. Rapidement, j'ai fait le choix de la technique dite élément par élément ce qui me permet de travailler des placages de bois précieux de toutes origines, mais également de multiples matériaux tels que la nacre, l'os, le laiton, l'étain, la feuille d'or. Je suis imprégné par le souci du détail et de la précision, allant jusqu'à découper des pièces de la taille d'une tête d'épingle.

Et quelles sont vos projets ?

Ma seconde passion est le sport automobile. Les belles mécaniques et autres carrosseries sont naturellement devenues mon thème de prédilection. J'espère ainsi séduire avec mes créations un public d'amateurs d'art, notamment asiatique, en visant le haut de gamme, voire le très haut de gamme. Internet est d'ailleurs un excellent outil pour cela : <http://marqueterie-thurnherr.com>

Thierry STEJNBAUER

PS : Christophe Thurnherr expose aussi au salon de peinture "Aux trois tours de gueules" jusqu'au 2 mars (voir en 1^{ère} page).

C M A D U 1 5 F E V R I E R

Cette session du Conseil est consacrée principalement à préciser les modalités de la participation du CMA au Carnaval du 16 mars et aux manifestations commémoratives du Souvenir et de Mémoire.

Pour le Carnaval, il est convenu avec Isabelle PONCEOT, directrice du Centre Socioculturel, que les jeunes élus s'associent au CSCHS et au Comité des Sports pour distribuer des tracts le samedi 8 mars à partir de 10 heures. De ce fait, la réunion du CMA prévue ce jour-là se déroulera de 9h00 à 10h00.

Lors de la réunion du 11 janvier, Jean-Pierre BORGIO avait invité le CMA à trois manifestations :

- **le 70^{ème} anniversaire** de la rafle d'Izieu où 44 enfants de 4 à 15 ans et 7 adultes ont été déportés vers des camps de

concentration ; à l'unanimité les présents décident d'y participer le 6 avril à 10h00 au monument des Fusillés à Belfort ;

- **l'assemblée générale** de l'UNADIF 90, le 26 avril à 10h00 à Valdoie ; 6 élus représenteront le CMA : Jean-Dominique, Anaïs, Yannick, Jules, Chemsedine et Maxime ;

- **la journée nationale** du Souvenir de la Déportation le 27 avril à 11h00 au Square du Souvenir ; le CMA souhaite y lire des textes et chanter la Marseillaise ; une préparation spéciale aura lieu le dimanche 27 avril à 10h00 en mairie.

Par ailleurs, le CMA souhaite consacrer la réunion du 17 mai à la sécurité routière. Comme envisagé lors de la réunion du 11 janvier, le CMA invitera un responsable de la sécurité routière et/ou de la gendarmerie nationale.

Alphonse MBOUKOU

B R E V E S

Bourse aux vélos et accessoires

Elle aura lieu le samedi 8 mars au local du club, rue des casernes. Dépôts le vendredi 7 de 18h30 à 20h00 et le samedi 8 de 8h30 à 10h00 ; Vente le samedi 8 de 10h00 à 17h00 ; Retraits le samedi de 17h00 à 18h00. Tous les types de vélos sont acceptés (route, VTT, ville, enfants). Renseignements au 06.33.30.98.81 ou au 03.84.29.32.15

Carnaval

Le carnaval organisé par la ville de Giromagny, le CMA, les associations, les écoles et le Centre Socioculturel aura lieu le dimanche 16 mars. Le rendez-vous est fixé au parking de l'ancien Netto, à 14h00. Le cortège se dirigera ensuite vers le quartier des Vosges, la maison de retraite, reviendra vers le centre ville et s'arrêtera sur le parking de la mairie où Carnaval sera brûlé. On pourra alors se désaltérer et manger. Un goûter sera offert aux enfants. En cas de pluie, le rendez-vous est fixé à la salle des fêtes de la mairie.

Filons en balade

Plongez dans l'âge d'or des mines de Giromagny avec une balade accompagnée à la journée, le 11 mai, de 8h45 à 18h00. Au programme : découverte de Giromagny du temps des mineurs, le quartier Saint-Pierre, le musée de la mine, la découverte du sentier des mines, la visite d'une galerie de mine témoin, un casse-croûte et un apéro du mineur. A prévoir l'équipement pour environ 2h30 de marche et un déjeuner soit au restaurant soit avec un repas tiré du sac. Renseignements auprès de Belfort Tourisme au 03 84 55 90 90.

Petite marge de progression

18/20, c'est la note que l'association des "Contribuables Associés" a attribuée à la municipalité de Giromagny pour l'année 2012 en matière de qualité de la dépense publique. Même si les critères d'évaluation s'avèrent un peu simplistes, c'est quand même un motif de satisfaction et aussi ... un challenge avec une petite marge de progression pour atteindre ... 20/20 ! (données à retrouver sur www.contribuables.org/argus-des-communes).

Christian CODDET

CONSEIL CCHS DU 28 JANVIER

Dix sept conseillers sont présents et 6 sont représentés pour cette séance convoquée par le président Daniel ROTH sur un ordre du jour comportant une douzaine de points.

Le point le plus délicat concerne le nécessaire ajustement des tarifs de la collecte et du traitement des ordures ménagères. En fait, compte tenu des bons taux de recyclage observés, l'évolution des taux pourra être contenue, se limitant pour l'essentiel à prendre en compte l'évolution du taux de TVA. Les tarifs 2014 s'établissent donc comme suit : Part fixe d'accès au service : 60 € ; Part fixe liée au bac de collecte : 120L, 60 € (0 pour 1 personne) ; 180L, 96 € ; 240L, 160 € ; 360L, 235€ ; 770L, 425€ ; Part variable liée au nombre de levées : 120L, 3,10€ ; 180L, 4,65 € ; 240 L, 6,20 € ; 360L, 9,30 € ; 770L, 19,90 € ; (facturation minimum de 12 levées par an) ; ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

Suivent de nombreux points essentiellement techniques : - Renouvellement des conventions de mise à disposition des personnels des bibliothèques ; - Mandatement du SIAGEP pour passer un marché d'achat d'une solution logicielle de dématérialisation des procédures comptables et adhésion au service de parapheur électronique ; - Accord avec le syndicat des eaux pour des travaux conjoints de remplacement de conduites ; - Demandes de subventions

auprès de l'agence de l'eau ; - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ; - Admission en non valeur de créances irrécouvrables ; Toutes ces délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Selon les propositions du président, le Conseil décide à l'unanimité de l'évolution du niveau de 2 postes d'agents territoriaux afin de permettre l'évolution de carrière de 2 agents ainsi que de la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps partiel afin de régulariser la situation d'un emploi pourvu par un contrat à durée déterminée.

Finalement le Conseil approuve aussi à l'unanimité : - Une modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de la Zone Multisite Nord (référence à un article de loi abrogé) ; - Une modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (réduction du nombre des délégués) ; - La signature d'une convention avec le CG90 et Territoire Habitat sur la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie ; - La signature d'une convention avec la SARL Lucchina suite à la prise de compétence 'fourrière automobile' ; - La signature d'une nouvelle convention avec « Belfort Tourisme » ; - Une adhésion au Comité National d'Action Sociale pour les agents retraités.

Christian CODDET

G Y M N A S T I Q U E



Cette année encore l'Amicale de gymnastique de Giromagny était présente lors des épreuves départementales qui ont eu lieu au gymnase Parrot à Belfort, le 19 janvier pour les compétitions individuelles et le 2 février pour les compétitions par équipe.

A l'issue de ces confrontations et malgré des programmes de plus en plus exigeants, 12 gymnastes de l'Amicale se sont qualifiées pour la finale régio-

nale qui aura lieu les 15 et 16 février à Vesoul ainsi qu'à Dole pour les 3 équipes présentées à Belfort.

Ces qualifications récompensent ces gymnastes pour le travail constant et les efforts de plusieurs années mais il ne faut pas oublier que ces résultats ne seraient pas possibles sans le support des nombreuses monitrices bénévoles qui donnent de leurs temps chaque semaine.

Lionel FAJURE

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers : 18

SAMU : 15

EDF : 09 72 67 50 90

GDF : 08 00 47 33 33

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN MARS ...

Samedi 1 : # Salon de peinture et de sculpture "Aux trois tours de gueules" en salle des fêtes jusqu'au dimanche 2 de 14h30 à 18h00 (aussi ce samedi matin 8h30 à 12h00).

Samedi 8 : # Bourse aux vélos organisée par l'USG VTT dans son local, rue des Casernes (détails dans les « Brèves ») ; # CMA de 9h00 à 10h00.

Mercredi 12 : # Passage de la déchèterie mobile sur le parking du stade Edouard Travers, av. Jean Moulin, de 12h00 à 19h00.

Samedi 15 : # Tournoi pongiste au gymnase de l'école Lhomme avec à 17h00 : < 14 ans masculin : US GIRO vs Valdoie et à 19h00 : >16 masculin : US GIRO vs ASCAP.

Dimanche 16 : # Carnaval à partir de 14h00 (détails dans les « Brèves »).

Mardi 18 : # Conseil de la CCHS à 20h00.

Mercredi 19 : # Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie à 18h00 au square du Souvenir.

Judi 20 : # Permanence de la FNATH de 14h00 à 16h00 en petite salle de la mairie.

Dimanche 23 : # Elections municipales ; bureaux ouverts de 8h00 à 18h00.

Samedi 29 : # Championnat départemental de boule provençale en triplette au boulo-drome de Belfort (aussi le dimanche 30) ; # Tournois pongistes à l'école Lhomme à 14h30 <12 ans USG/Valdoie et à 17h00 en championnat pré-national USG/Châlons.

Dimanche 30 : # 2^{ème} tour (éventuel) des élections ; bureaux ouverts de 8h00 à 18h00.

Samedi 05 avril : # Découverte du scrapbooking en salle des fêtes de 14h00 à 16h00 organisée par l'association Giro'scrap (Inscription gratuite sur giroscrap@laposte.net / 0384270375).

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur : <http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par AZ Imprimerie
N° 144 - Dépôt légal 03-2014

ELECTIONS MUNICIPALES

Les pouvoirs du Conseil Municipal en exercice prendront fin le jour du 1^{er} tour des élections municipales, c'est-à-dire le 23 mars. Toutefois, le maire et les adjoints sortants resteront dans l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation du nouveau Conseil Municipal qui aura lieu lors de la première séance déclarée valablement ouverte. Cette première séance sera convoquée par le maire sortant au plus tôt le vendredi matin et au plus tard le dimanche qui suivront le jour du scrutin où le conseil aura été élu au complet. La première séance sera en priorité consacrée à l'élection du maire et des adjoints ainsi que des délégués dans les structures extérieures.

Rappelons que notre Conseil Municipal est composé de 23 membres et que désormais, au dessus de 1000 habitants, le scrutin est un scrutin de liste sans possibilité de panachage. Pour être utile, votre enveloppe ne devra donc comporter qu'un seul bulletin, sans altération.

Comme par le passé, 3 bureaux de vote seront ouverts ; le bureau de vote auquel chaque électeur doit se rendre pour voter est inscrit en haut à gauche sur la carte d'électeur (BU1 à 3). Bureau N°1 : Mairie, salle des fêtes au rez-de-chaussée ; Bureau N°2 : Ecole Benoît, rue Hauterive ; Bureau N°3 : Ecole maternelle Chantoiseau, entrée rue du Tilleul.

Christian CODDET

PONGISTES



Les pongistes de Giromagny, après deux journées de championnat en pré-national, se hissent dans le haut du tableau. Lors de son premier match à l'extérieur contre Mulhouse, une formation qui évoluait la saison dernière dans l'échelon supérieur, l'équipe phare du président Jacques Morel, constituée de Cedric Frelin, Stéphane Laily, Raphaël Broissart et Thomas Deval, a partagé les points avec un score de 7 à 7.

Samedi 8 février, pour leur premier match à domicile au gymnase de l'école Lhomme contre l'équipe de Gueux-Tinqueux

(banlieue de Reims) une quarantaine de spectateurs étaient venus encourager nos sportifs qui avaient si bien commencé leur saison et ils n'ont pas été déçus, assistant à des matches d'une intensité exceptionnelle. Finalement le cercle pongiste de Giromagny l'a emporté avec un score de 8 à 6 sous un tonnerre d'applaudissements. Venez donc les soutenir au prochain match contre Châlons-en-Champagne le 29 mars à 17h00 au gymnase de l'école L'Homme; vous ne serez certainement pas déçus !

Lionel FAJURE

